

POSTES FONJEP

ENQUETE DE SUIVI
2016

Mai 2017

PRESENTATION DU FONJEP

Généralités

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) a été créé en 1964 sous la forme d'une association loi 1901. Ce fonds a pour principal but de faciliter la rétribution de personnels permanents employés par des associations. Les subventions accordées dans ce cadre permettent de pérenniser un projet associatif dont la réalisation nécessite l'emploi d'un salarié qualifié.

L'article 19 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif autorise le Fonjep à intervenir pour le compte de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, en procédant au versement des subventions destinées au financement de la rémunération de personnels d'associations.

Le FONJEP tient donc un rôle d'outil financier pour l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, qui lui confient le soin de procéder au versement, pour leur compte, des subventions dites « postes Fonjep ».

PRESENTATION DU FONJEP



Fonctionnement interne et financement

Depuis 1964, le fonctionnement du Fonjep est cogéré par les associations membres et les représentants des financeurs (ministères, collectivités locales et organismes publics). La présidence de l'association est statutairement assurée par un représentant associatif. Un représentant du directeur chargé de la jeunesse et de l'éducation populaire assure traditionnellement une des deux vice-présidences en veillant à la coordination des représentants de l'administration.

Le fonctionnement interne du Fonjep repose sur deux collèges au sein du conseil d'administration : le collège des représentants associatifs (membres élus) ; le collège des représentants des financeurs publics (membres de droit : Etat, collectivités territoriales, établissements publics).

Les subventions versées par l'intermédiaire du Fonjep sont réservées à des structures associatives, régies par la loi du 1^{er} juillet 1901. L'aide versée par l'intermédiaire du Fonjep se traduit par une subvention attribuée pour une durée de trois ans (éventuellement renouvelable) en vue de permettre de développer et de pérenniser un projet associatif dont la réalisation nécessite l'emploi d'un(e) salarié(e) permanent(e) qualifié(e).

Les subventions sont versées au titre des programmes budgétaires 163 « Jeunesse et vie associative » (DJEPVA et DGCS), 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » jusqu'en 2016 (DGCS) et 147 « Politique de la ville » (CGET). L'attribution d'un poste Fonjep est subordonnée à la capacité de l'association de financer le complément du coût du poste, soit par des ressources émanant d'autres partenariats, soit par de l'autofinancement.

PRESENTATION DE L'ENQUÊTE DE SUIVI 2016

L'enquête de suivi relative à la situation des postes Fonjep en 2016

Les enquêtes de suivi réalisées par le CGET ont pour objectif de collecter des éléments de mise en œuvre d'un dispositif ou d'une mesure, à l'échelle de la France entière, et de conduire des analyses sur les éléments collectés.

Elles visent quatre objectifs principaux :

- Améliorer la lisibilité, le suivi et la mesure de l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre ;
- Rendre compte de manière détaillée de l'utilisation des fonds publics, tant sur le plan des conditions de leur mise en œuvre que de leur efficacité au regard des résultats attendus ;
- Fournir au réseau déconcentré de l'Etat et parties prenantes des politiques publiques suivies des outils de pilotage opérationnel et d'animation à l'échelle de leurs territoires;
- Contribuer à la réflexion sur les orientations des missions confiées aux responsables de la mise en œuvre.

L'enquête de suivi 2016 relative aux postes Fonjep a été réalisée en lien étroit avec la DJEPVA et la DGCS et s'est déroulée entre décembre 2016 et février 2017. Elle a été administrée par le cabinet d'études quantitatives Synoptic via la passation d'un questionnaire en ligne en direction de l'ensemble des associations bénéficiaires de subventions « postes » Fonjep.

SOMMAIRE

Les chiffres clés des postes Fonjep en 2016	p.6
Les associations bénéficiaires	p.9
Les salariés	p.19
L'affectation et l'évaluation des postes Fonjep	p.25
L'opinion des associations sur le dispositif Fonjep	p.28
 Annexes	
<i>Principaux indicateurs 2016 par financeur</i>	p.31
<i>Structure de subventions reçues</i>	p.32
<i>Budget global et subvention Fonjep selon le type d'associations</i>	p.33
<i>Qualité des réponses</i>	p.34

LES CHIFFRES CLÉS

DES POSTES FONJEP EN 2016

LES CHIFFRES CLÉS DES POSTES FONJEP EN 2016

Les associations bénéficiaires

Sur les 3 467 associations bénéficiaires de postes Fonjep, 2 968 associations ont répondu pour au moins un poste Fonjep et 2 542 associations ont répondu au questionnaire portant sur l'organisme, soit un taux de réponse de **73%**.

Sur ces 2 542 associations:

- 72% bénéficient d'au moins un poste subventionné par la DJEPVA
 - 23% bénéficient d'au moins un poste subventionné par la DGCS
 - 20% bénéficient d'au moins un poste subventionné par le CGET
- 15% des associations sont subventionnées par plusieurs organismes.

Dans le détail, on dénombre 1 840 associations locales (74%), 323 têtes de réseaux départementales (13%), 181 têtes de réseaux régionales ou interrégionales (7%), 86 associations nationales (2%), 57 têtes de réseaux nationales et 11 têtes de réseaux nationales de tête de réseau. La moitié des associations bénéficiaires comptent moins de 10 salariés.

62% des associations répondantes interviennent, au moins en partie dans les quartiers prioritaires politique de la ville et 48% interviennent dans des zones de revitalisation rurales.

Budget annuel global moyen des associations bénéficiaires : 1 355 098€

Budget annuel global médian des associations bénéficiaires : 450 000€

LES CHIFFRES CLÉS DES POSTES FONJEP EN 2016

Les postes Fonjep

3 984 des 5 647 postes Fonjep en activité en 2016 ont été renseignés, soit un taux de réponse de **70%**.

Sur ces 3 984 postes:

- **68%** sont des postes subventionnés par la DJEPVA
- **18%** sont des postes subventionnés par la DGCS
- **14%** sont des postes subventionnés par le CGET

Les thématiques dominantes des projets associatifs portés par les postes Fonjep sont **l'éducation populaire** (77% des postes sont concernés par cette thématique), la **jeunesse** (67%) et la **culture** (43%).

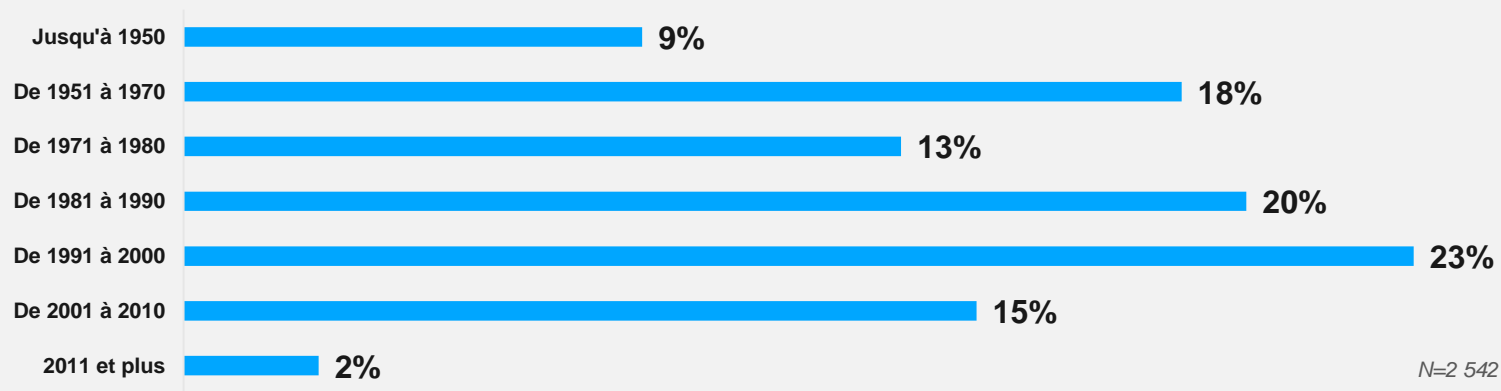
Le profil type d'un(e) salarié(e) en poste Fonjep est **une femme** (60% des postes), de **41 ans**, en poste depuis **7,5 ans** et **diplômée du 2ème ou 3ème cycle universitaire** (50% des postes).

LES ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DES POSTES FONJEP EN 2016

LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DES POSTES FONJEP EN 2016

Profil des associations bénéficiaires

Graphique 1. Répartition des associations selon l'année de création



40% des associations ont été créées avant 1980, 43% entre 1981 et 2000 et 17% depuis 2001. L'année moyenne de création est 1981.

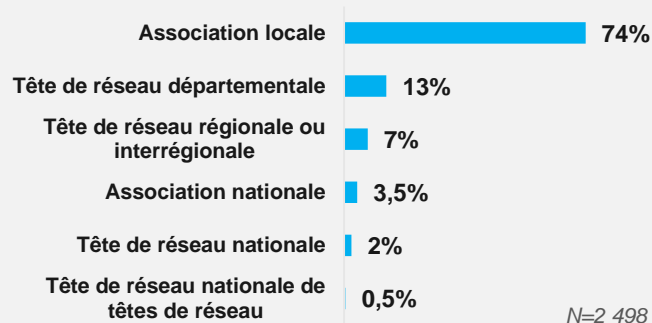
44% des associations ont été accompagnées dans le développement du projet associatif (recours à un Dispositif Local d'Accompagnement,...) et 84% ont un agrément jeunesse et éducation populaire.

71% des associations sont affiliées à une ou plusieurs fédérations associatives.

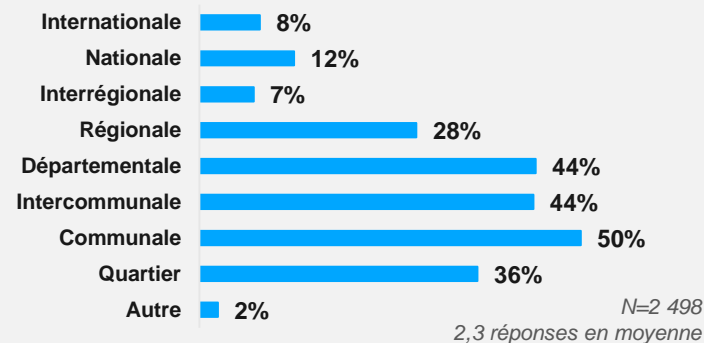
LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DES POSTES FONJEP EN 2016

Types d'associations et échelles d'intervention

Graphique 2. Répartition des associations bénéficiaires par type



Graphique 3. Répartition des associations par échelle d'intervention



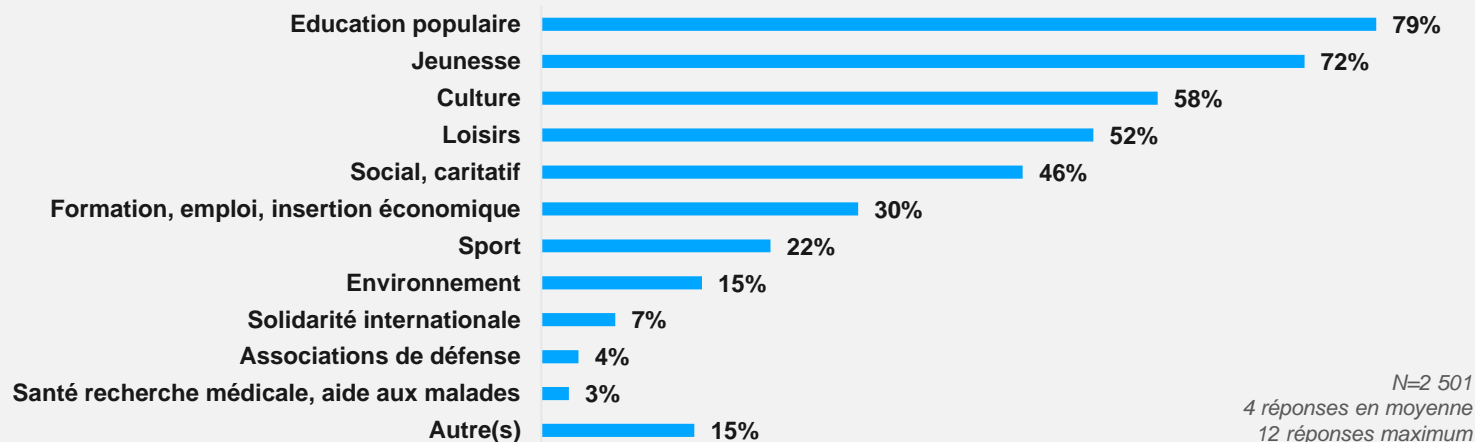
74% des associations sont des associations locales, 23% sont des têtes de réseaux et 3% des associations nationales.

Une majorité des associations intervient à l'échelle locale et plus précisément 50% au niveau communal, 44% au niveau intercommunal et 36% au niveau des quartiers. A l'inverse, seulement 12% des associations interviennent au niveau national et 8% à l'international.

LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DES POSTES FONJEP EN 2016

Activité des associations

Graphique 4. Objet(s) ou champs d'activité des associations bénéficiaires



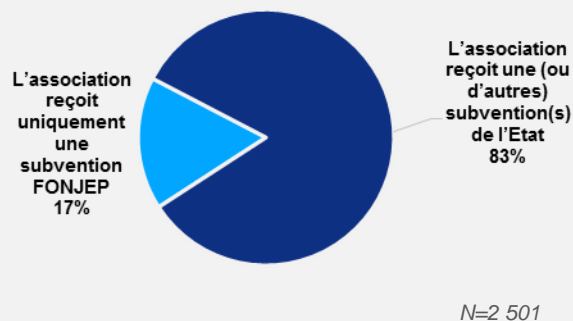
Plus d'une association sur deux intervient dans le champ de l'éducation populaire (79% des associations), de la jeunesse (72%), de la culture (58%) et des loisirs (52%).

Les principaux champs « autre(s) » cités sont le logement, l'accès au droit, la mobilité, ...

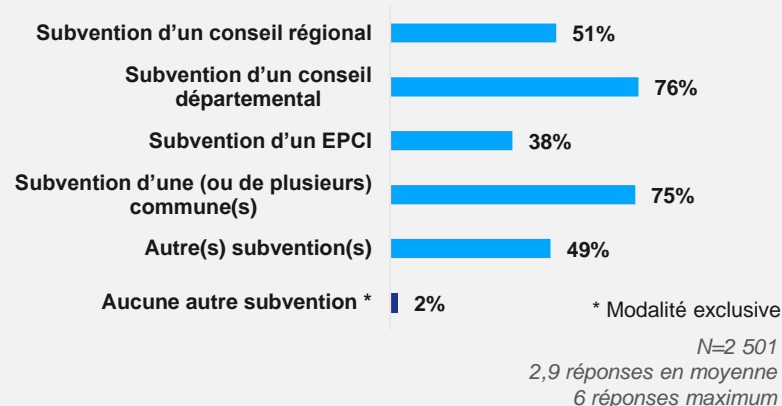
LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DES POSTES FONJEP EN 2016

Structure des subventions reçues en 2016

Graphique 5. Répartition des associations selon les subventions de l'Etat reçues en 2016



Graphique 6. Répartition des associations selon les autres subventions (hors Etat) reçues en 2016 **



83% des associations reçoivent d'autres subventions de l'Etat en plus de celle du FONJEP.

En parallèle, plus de trois associations sur quatre reçoivent une subvention d'un conseil départemental et/ou d'une ou plusieurs commune(s) et une association sur deux reçoit une subvention d'un conseil régional et/ou une subvention d'un autre organisme (CAF, MSA, ...)

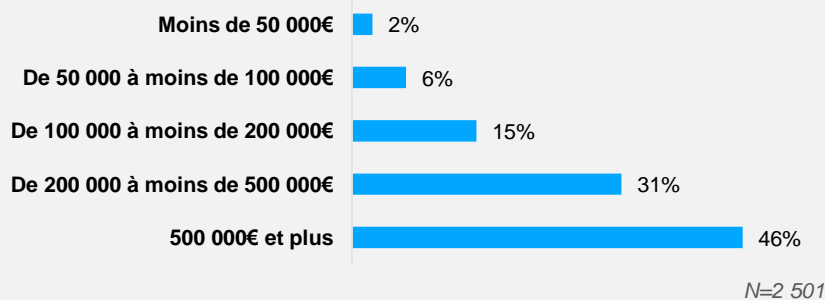
26% des associations font un appel public à la générosité (dons, legs, donations).

** Pour plus de détails sur la structure des subventions reçues en 2016, voir en annexe.

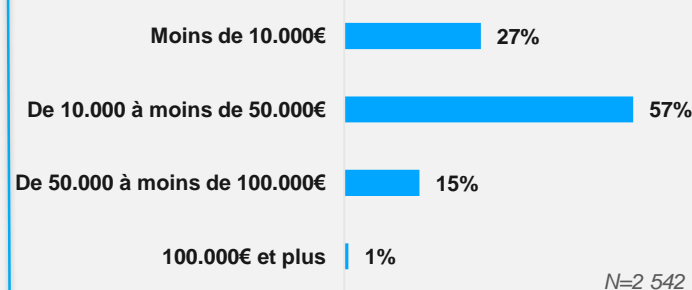
LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DES POSTES FONJEP EN 2016

Budget des associations bénéficiaires en 2016

Graphique 7. Répartition des associations bénéficiaires selon leur budget global en 2016



Graphique 8. Répartition des associations bénéficiaires selon leur subvention Fonjep globale en 2016



En 2016, le budget annuel global des associations bénéficiaires était de **1 355 098€** en moyenne. Toutefois, on constate de fortes disparités puisque **plus d'une association sur deux** (54%) disposait d'un budget **inférieur à 500 000€**.

Cet écart est d'autant plus important selon le type d'associations: les associations locales ont en 2016 un budget moyen et une subvention Fonjep (respectivement 960 319€ et 7 756€) inférieur aux autres types d'associations et particulièrement par rapport aux associations nationales (respectivement 8 680 807€ et 23 632€) et les têtes de réseaux nationales de têtes de réseaux (respectivement 12 071 369€ et 49 251€). ***

Plus de **trois associations locales sur quatre** bénéficient d'un budget global de plus de **200 000 €**, dont **46%** de plus de **500 000€**.

En 2016, la subvention Fonjep moyenne (médiane) est de **10 088 € (7 164 €)**. Même si de fortes disparités apparaissent en termes de subventions Fonjep moyennes, les subventions médianes sont équivalentes quel que soit le type d'association (**7 164€**), excepté les têtes de réseaux nationales, qui disposent d'une subvention Fonjep plus élevée (**11 940€**).

LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DES POSTES FONJEP EN 2016

Ressources humaines salariées et non salariées

Salariés	
Nombre de postes total	96 309
<i>Dont FONJEP</i>	3 984
Nombre d'ETP total	43 423
Nombre moyen d'ETP par association	17
Bénévoles	
Nombre de bénévoles total	347 582
Nombre d'ETP total	89 088
Nombre moyen d'ETP par association	36
Volontaires (services civiques, etc.)	
Nombre de volontaires total	15 550
Nombre d'ETP total	6 931
Nombre moyen d'ETP par association	3

Graphique 9. Répartition des associations bénéficiaires selon le nombre de salariés



N=2 501

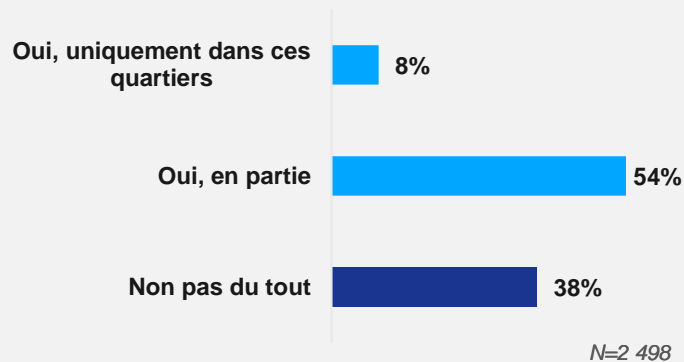
En moyenne, les associations bénéficiaires ont plus recours au bénévolat : **36 bénévoles en ETP**, contre **17 salariés en ETP** et **3 volontaires en ETP**.

Près de la moitié (**47%**) des associations bénéficiaires a un effectif de 1 à 9 salarié(s). Le nombre moyen (médian) de salariés dans les associations bénéficiaires est de **39 salariés (10)**.

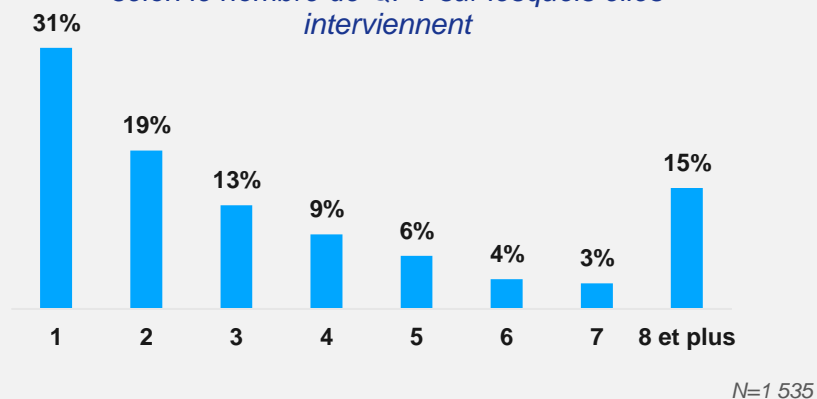
LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DES POSTES FONJEP EN 2016

Intervention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Graphique 10. Répartition des associations selon qu'elles interviennent ou non sur un QPV



Graphique 11. Répartition des associations selon le nombre de QPV sur lesquels elles interviennent



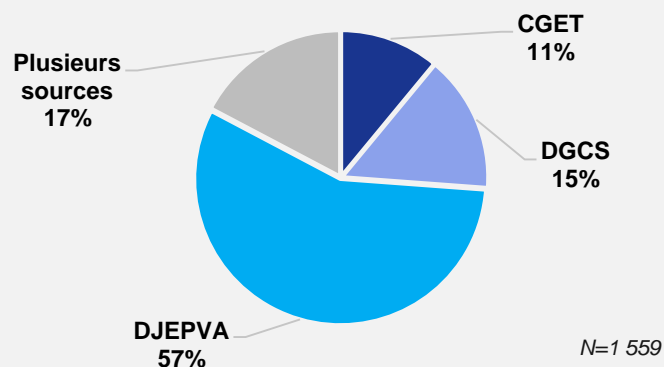
63% des associations interviennent au moins en partie dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et parmi celles-ci, 9% interviennent exclusivement dans ces quartiers.

Une association sur 3 qui intervient dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville n'intervient que dans un seul QPV.

LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DES POSTES FONJEP EN 2016

Intervention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Graphique 12. Répartition des associations intervenant au moins en partie sur les QPV selon l'origine des subventions Fonjep



60% des associations subventionnées pour au moins un poste par la DJEPVA interviennent au moins en partie dans les QPV (dont 6% intervenant exclusivement dans ces quartiers). Parmi celles-ci, 28% des associations subventionnées par la DJEPVA n'interviennent que dans un seul QPV.

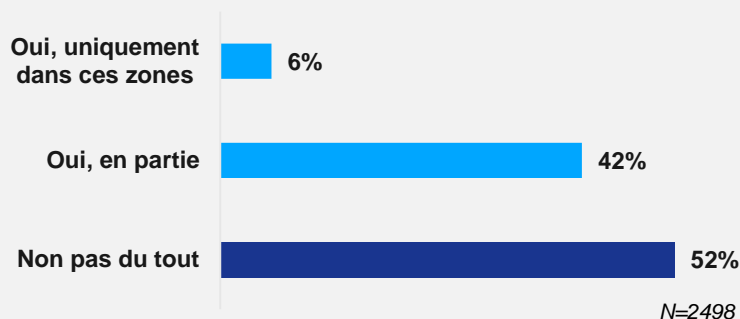
60% des associations subventionnées pour au moins un poste par la DGCS interviennent au moins en partie dans les QPV (dont 11% intervenant exclusivement dans ces quartiers). Parmi celles-ci, 41% des associations subventionnées par la DGCS n'interviennent que dans un seul QPV.

64% des associations subventionnées pour au moins un poste par le CGET interviennent au moins en partie dans les QPV (dont 12% intervenant exclusivement dans ces quartiers). Parmi celles-ci, 37% n'interviennent que dans un seul QPV.

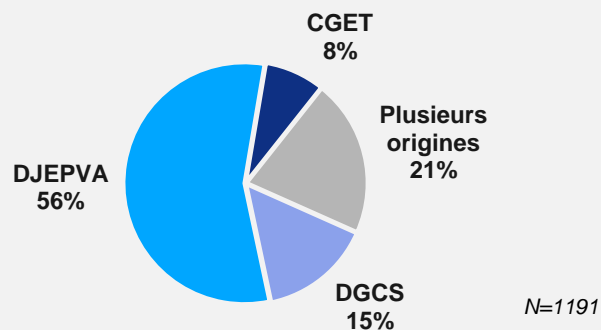
LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DES POSTES FONJEP EN 2016

Intervention dans les zones de revitalisation rurale

Graphique 13. Répartition des associations bénéficiaires selon qu'elles interviennent ou non en ZRR



Graphique 14. Répartition des associations intervenant au moins en partie sur les ZRR selon l'origine des subventions Fonjep



48% des associations interviennent dans des zones de revitalisation rurales et parmi ces associations, 6% interviennent uniquement dans ces zones de revitalisation rurale.

Parmi les associations intervenant au moins en partie sur les ZRR, 56% sont uniquement subventionnées par la DJEPVA, 8% uniquement par le CGET et 15% uniquement par la DGCS.

LES SALARIÉ(E)S

EN POSTES FONJEP EN 2016

LES SALARIÉ(E)S EN POSTES FONJEP EN 2016

Caractéristiques des postes Fonjep

	Postes subventionnés par la DJEPVA		Postes subventionnés par la DGCS		Postes subventionnés par le CGET		Ensemble des postes Fonjep	
Nombre de postes	2685	100%	737	100%	554	100%	3 984	100%
Dont ayant un statut de cadre	945	35%	187	25%	115	21%	1 251	31%
Dont à temps plein	2386	89%	645	88%	500	90%	3 538	89%
Dont occupés par des femmes	1536	57%	477	65%	357	64%	2 375	60%
Dont occupés par des hommes	1149	43%	260	35%	197	36%	1 609	40%
Ancienneté moyenne (médiane) des salarié(e)s sur les postes	7,3 années (6 années)		8,2 années (6 années)		7,0 années (5 années)		7,5 années (5 années)	
Age moyen (médiann) des salarié(e)s en postes	41 ans (40 ans)		41 ans (40 ans)		41 ans (40 ans)		41 ans (40 ans)	

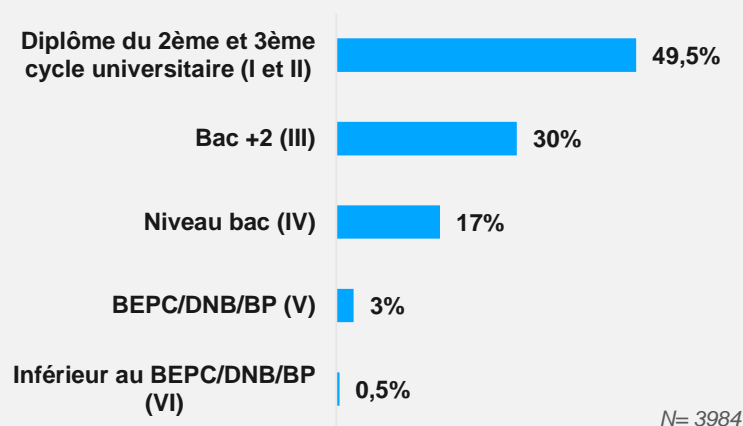
60% des personnes occupant un poste Fonjep sont des femmes, 31% ont le statut de cadre, 89% travaillent à temps plein et l'âge moyen est de 41 ans.

En moyenne (médiane), le salarié ou la salariée a une ancienneté sur le poste Fonjep de 7,5 ans (5 ans) et ce poste a été renouvelé 4 fois (2 fois).

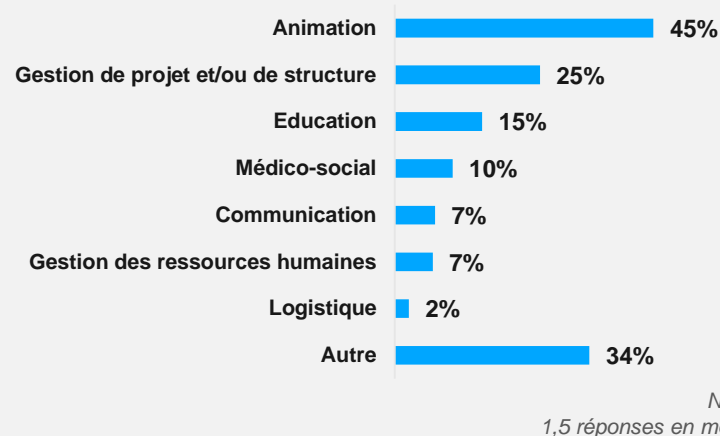
LES SALARIÉ(E)S EN POSTES FONJEP EN 2016

Niveau de qualification et nature des diplômes

Graphique 15. Répartition des salariés en postes Fonjep selon leur niveau de formation



Graphique 16. Représentation des natures de diplômes parmi les postes Fonjep



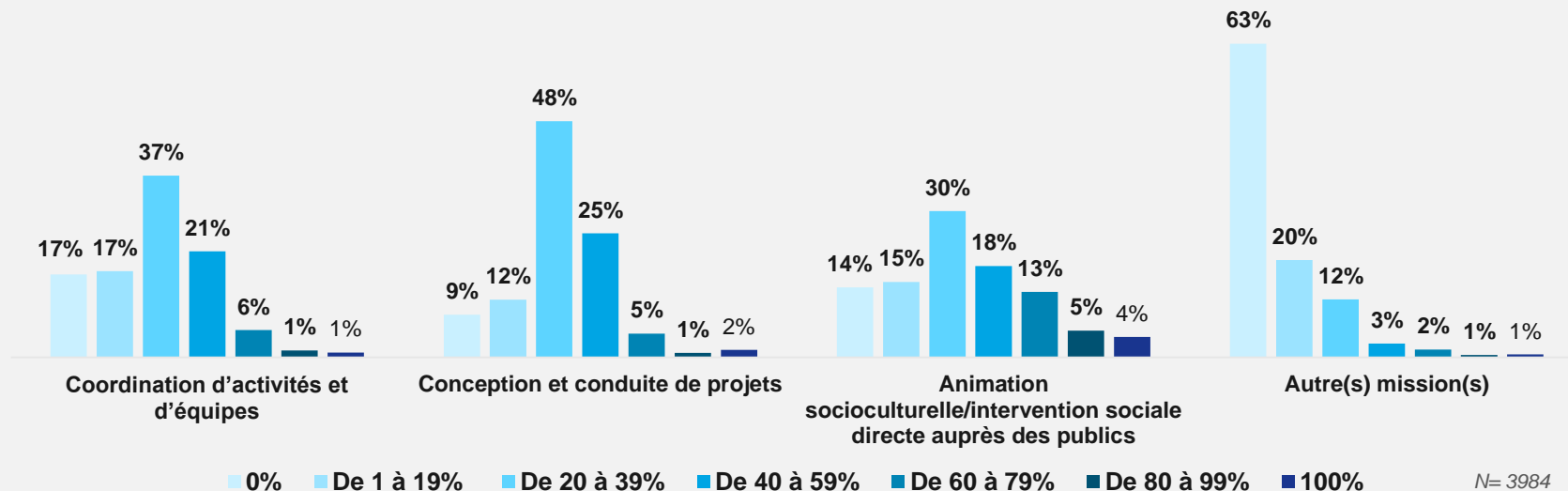
80% des salarié(e)s en postes Fonjep sont titulaires d'un diplôme universitaire.

45% des salarié(e)s en postes Fonjep ont un diplôme en lien avec l'animation et 25% en lien avec la gestion de projet/structure. Les 34% des « autres » formations sont extrêmement variées (droit, sociologie, comptabilité, sciences humaines, ...).

LES SALARIÉ(E)S EN POSTES FONJEP EN 2016

Missions assurées par les salarié(e)s en postes Fonjep

Graphique 17. Répartition du temps de travail des salarié(e)s Fonjep



En moyenne un(e) salarié(e) Fonjep consacre 27% de son temps à la coordination d'activités et d'équipes, 30% à la conception et la conduite de projets, 35% à l'animation socioculturelle ou l'intervention sociale directe auprès des publics et 8% à d'autres missions (administratif, communication, représentation, formation, ...).

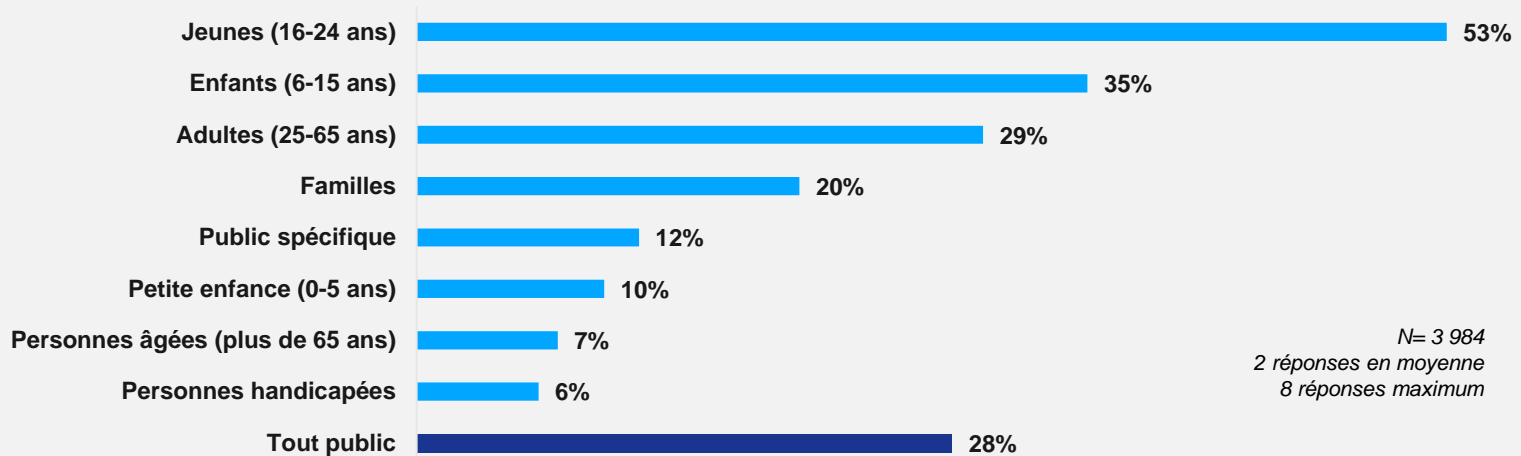
40% des salarié(e)s consacrent au moins 40% de leur temps de travail à des missions d'animation socioculturelle ou à des interventions sociales directes auprès des publics.

29% des salarié(e)s consacrent au moins 40% de leur temps de travail à la coordination d'activités et d'équipes.

LES SALARIÉ(E)S EN POSTES FONJEP EN 2016

Publics-cibles prioritaires

Graphique 18. Publics-cibles prioritaires des salariés en postes Fonjep



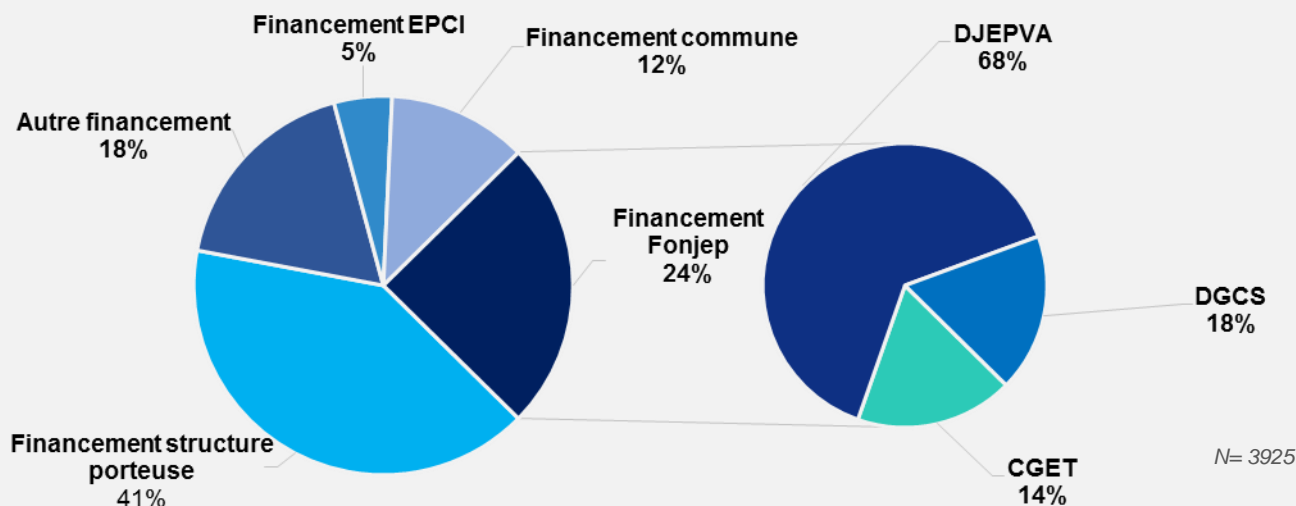
28% des projets associatifs soutenus par les salarié(e)s FONJEP s'adressent à tout type de public, 53% sont adressés aux jeunes (16-24 ans) et 35% aux enfants (6-15 ans). Les publics spécifiques sont principalement des personnes de 18 à 30 ans.

69% des salarié(e)s en postes Fonjep soutiennent des actions dont les participant(e)s / bénéficiaires sont, au moins en partie, originaires d'un quartier prioritaire de la politique de la ville.

LES SALARIÉ(E)S EN POSTES FONJEP EN 2016

Cofinancement des postes en 2016

Graphique 19. Répartition moyenne du co-financement des postes Fonjep en 2016



En moyenne, le financement global des postes Fonjep est assuré à 41% par les associations et à 24% par la subvention Fonjep.

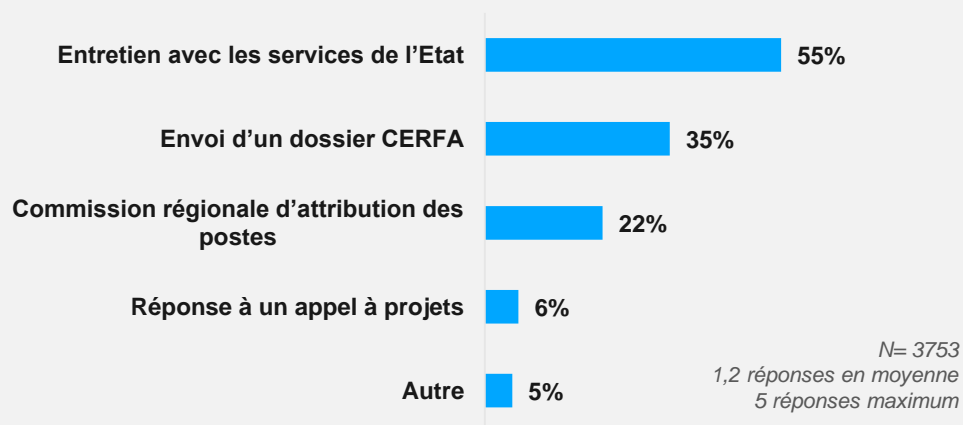
Parmi les autres financeurs, les caisses d'allocations familiales (CAF), le département, la région, la Mutualité sociale agricole (MSA) ou l'Etat sont les plus cités.

L'AFFECTATION ET L'EVALUATION DES POSTES FONJEP

L'AFFECTION ET L'ÉVALUATION DES POSTES FONJEP

Échelle et procédure d'affectation des subventions Fonjep

Graphique 20. Les procédures par lesquelles les affectations de subventions ont été décidées



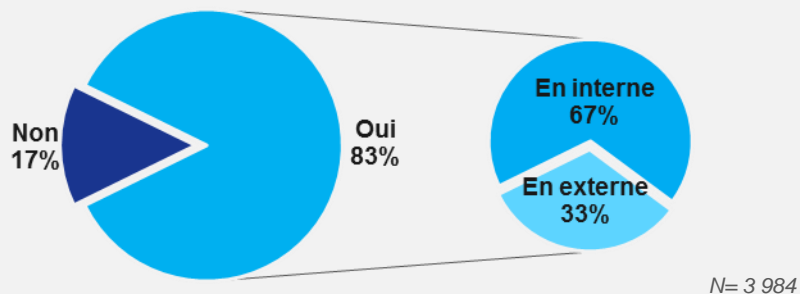
Plus d'une affectation de subvention sur deux a été décidée suite à un entretien avec les services de l'Etat, ce qui témoigne d'un dialogue dans les décisions d'affectation des subventions, et plus d'une sur trois suite à un envoi d'un dossier CERFA.

49% des postes affectés lors d'une commission régionale d'attribution des postes sont des postes Fonjep « Cohésion sociale ».

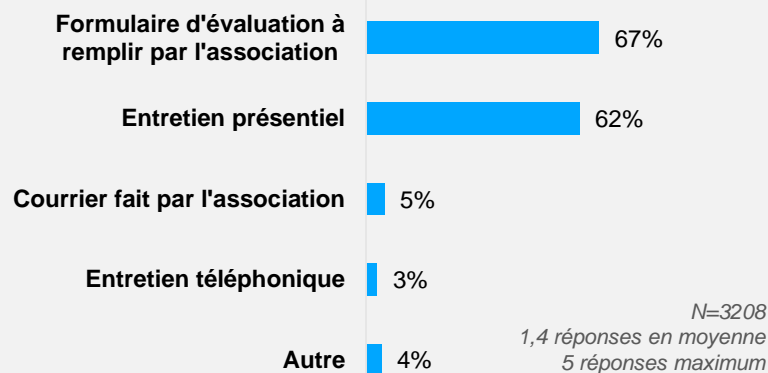
L'AFFECTION ET L'ÉVALUATION DES POSTES FONJEP

Evaluation des postes

Graphique 21 : Les postes Fonjep ayant fait l'objet d'une évaluation



Graphique 22. Mode(s) d'évaluation



83% des postes font l'objet d'une évaluation. Elle est réalisée pour les deux tiers en interne (soit 2 138 postes). Cette évaluation est triennale pour 51% des postes et annuelle pour 41%.

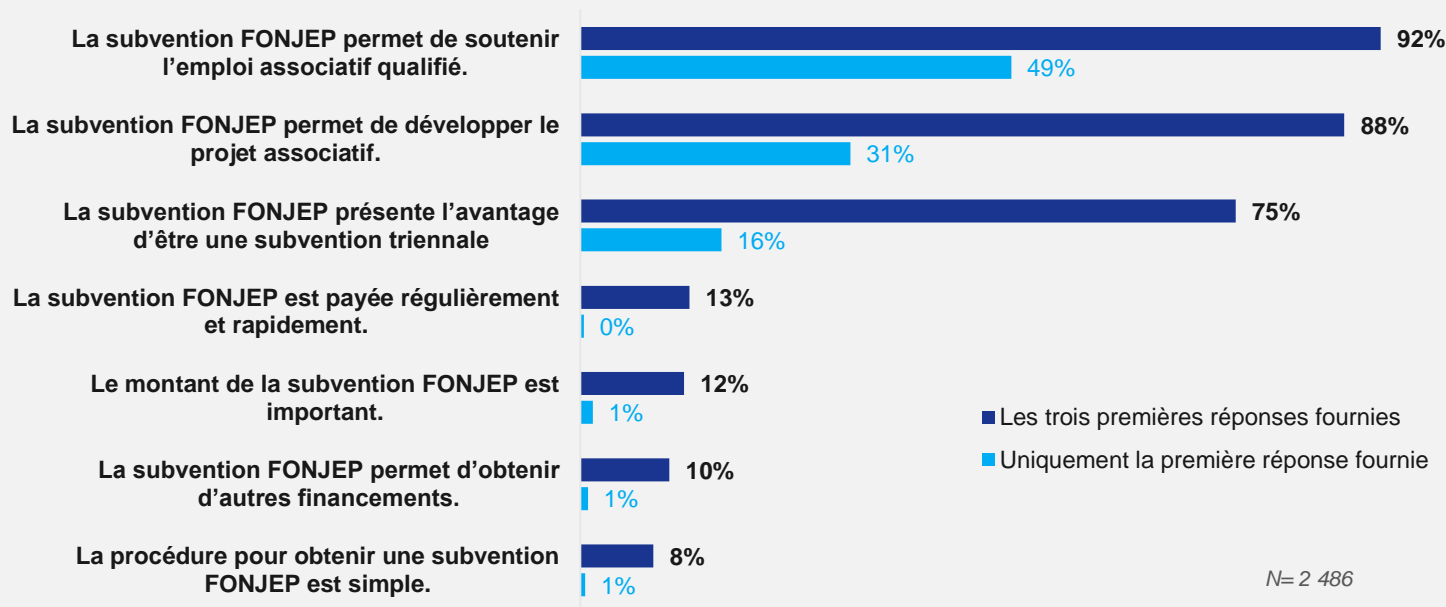
Près de deux postes sur trois sont évalués grâce à un formulaire d'évaluation rempli par l'association.

76% des évaluations sont mises en œuvre via une procédure contradictoire (donnant lieu à des échanges, chacun pouvant exprimer son avis).

L'OPINION DES ASSOCIATIONS SUR LE DISPOSITIF FONJEP

L'OPINION DES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES SUR LE DISPOSITIF FONJEP

Graphique 23. Principaux avantages du dispositif pour les associations bénéficiaires



Il a été demandé de classer par ordre croissant les principaux avantages du dispositif.

Pour un répondant sur deux, le principal avantage du dispositif est de **soutenir l'emploi associatif qualifié**, pour un répondant sur trois il s'agit de **développer le projet associatif** et pour un répondant sur six le principal avantage est le caractère **triennal de la subvention**. Ces trois avantages sont, respectivement, placés dans les trois premières positions pour 92%, 88% et 75% des répondants.

ANNEXES

ANNEXE 1

PRINCIPAUX INDICATEURS 2016 PAR FINANCEUR

	DJEPVA	DGCS	CGET
Les associations subventionnées par le Fonjep			
Nombre d'associations	1841	584	520
Part des associations ayant un agrément « jeunesse et éducation populaire »	1590 (86%)	449 (77%)	443 (85%)
Nombre moyen d'ETP	17	19	19
Nombre moyen de postes Fonjep	1	1	1
Budget moyen	1 393 418€	1 445 341€	1 207 942€
Principaux champs d'activité représentés	Education populaire (80%)	Education populaire (80%)	Education populaire (77%)
	Jeunesse (73%)	Jeunesse (75%)	Jeunesse (71%)
	Culture (62%)	Social, caritatif (61%)	Culture (56%)
Les postes Fonjep subventionnés			
Nombre de postes	2685	737	554
Ancienneté moyenne sur les postes	7 années	8 années	8 années
Age moyen des salariés sur les postes	41 ans	41 ans	41 ans
Principales thématiques des projets associatifs soutenus	Education populaire (82%)	Education populaire (69%)	Education populaire (60%)
	Jeunesse (72%)	Jeunesse (62%)	Jeunesse (53%)
	Culture (47%)	Social, caritatif (58%)	Culture (43%)

ANNEXE 2

STRUCTURE DES SUBVENTIONS REÇUES

	Associations subventionnées par la DJEPVA	Associations subventionnées par la DGCS	Associations subventionnées par le CGET	Ensemble des associations subventionnées dans le cadre du Fonjep
Subventions de l'Etat reçues en 2016				
Uniquement dans le cadre du Fonjep	20%	18%	4%	16%
Egalement dans le cadre d'autres subventions de l'Etat	80%	82%	96%	84%
Autres subventions reçues en 2016				
Par une ou plusieurs communes	26%	25%	27%	26%
Par un conseil départemental	26%	27%	25%	26%
Par un conseil régional	18%	14%	19%	18%
Par un EPCI	13%	13%	13%	13%
Autres	16%	20%	16%	17%
Aucune autre subvention que celle(s) de l'Etat	1%	1%	1%	1%

ANNEXE 3

BUDGET GLOBAL ET SUBVENTION FONJEP EN 2016

SELON LE TYPE D'ASSOCIATION

	Association locale	Tête de réseau départementale	Tête de réseau régionale ou interrégionale	Association nationale	Tête de réseau nationale	Tête de réseau nationale de têtes de réseau	Total
Effectif	1840	323	181	86	57	11	2498
BUDGET GLOBAL EN 2016							
Moyenne	960 319€	1 394 437€	1 222 371€	8 680 807€	1 203 478€	12 071 369€	1 355 098€
Médiane	450 000€	450 000€	411 277€	718 998€	485 000€	1 851 000€	450 000€
SUBVENTION FONJEP EN 2016							
Moyenne	7 756€	11 117 €	15 851 €	23 632 €	30 224 €	49 251 €	10 088€
Médiane	7 164 €	7 164 €	7 164 €	7 164 €	11 940 €	7 164 €	7 164€

ANNEXE 4

QUALITÉ DES RÉPONSES

Contrôles *a priori*

Un contrôle de validité a été mis en place dans le questionnaire en ligne, sous la forme de valeurs limites (maximum), de contrôle de format (possibilité de ne saisir que des chiffres, unités en euros, etc.) et de calculs automatiques (par ex. vérification que la somme des actions correspond à la ventilation qui a été donnée).

En outre, une large majorité des questions a été rendue obligatoire afin d'éviter tout risque de confusion entre les cas de « non réponse » et l'absence d'intervention sur la question.

Enfin, chaque répondant a été amené à attester sur l'honneur que « les réponses apportées correspondent aux éléments en [leur] possession à ce jour », condition sine qua non de la prise en compte de ses réponses.

Contrôles automatiques *a posteriori*

Après la saisie, une batterie de contrôles automatiques a été utilisée pour identifier des réponses jugées problématiques. Pour toute valeur aberrante détectée, l'association bénéficiaire du ou des poste(s) Fonjep en cause a été contactée pour contrôler les réponses, et le cas échéant les modifier.

Vérification manuelle et processus de correction

Enfin, les réponses ont été contrôlées manuellement au CGET, en lien avec Synoptic, par le bureau de l'évaluation et de l'expérimentation et par le bureau de la participation, de la vie associative, de la jeunesse et des sports, impliquant en cas d'incompréhension un rappel des associations bénéficiaires d'un ou plusieurs poste(s) Fonjep, et aboutissant très exceptionnellement à une non prise en compte de certaines réponses jugées peu plausibles.

Des réponses exploitables pour le CGET, la DGCS et la DJEPVA

Le taux de réponse global s'élève à **70%**.